FORMASUITE

PROGRAMME DE LA FORMATION

Sensibilisation à la réglementation environnementale des chantiers (ICPE, IOTA et Loi sur l'eau)

Le 24/11/2026

OBJECTIFS DE LA FORMATION

À l'issue de la formation, le participant sera capable de mettre en œuvre les compétences suivantes :

- Situer les fondements et le champ d'application des réglementations ICPE et IOTA dans le contexte des chantiers
- Identifier les principales obligations environnementales applicables aux installations et activités de chantier
- Repérer les risques de non-conformité et leurs conséquences sur les délais et les coûts des opérations
- Distinguer le rôle et les missions des acteurs institutionnels, en particulier la DREAL, dans le contrôle et le suivi réglementaire
- Construire une démarche de veille et d'anticipation pour sécuriser la conformité environnementale de ses chantiers

CONTENU

AVANT LA FORMATION

- Entretien téléphonique avec le formateur afin de personnaliser votre formation.
- Le programme de formation ci-dessous pourra donc être modifié gratuitement en fonction de vos attentes.

JOUR 1

Matin

Cadre réglementaire : ICPE, IOTA et Loi sur l'eau

- Tour de table et recueil des attentes des participants
- Présentation du cadre général de la réglementation environnementale applicable aux chantiers : enjeux et contexte
- Le régime ICPE : définition, nomenclature, classement (déclaration, enregistrement, autorisation) et critères de déclenchement
- Le régime IOTA et la Loi sur l'eau : périmètre, rubriques de la nomenclature eau, seuils et procédures applicables
- Articulation entre ICPE et IOTA : cas de cumul, chevauchements et points de vigilance
- Atelier : analyse de cas concrets de chantiers pour identifier le régime applicable (ICPE, IOTA ou les deux)

Après-midi

Obligations, acteurs institutionnels et anticipation des risques

- Les principales obligations réglementaires sur chantier : études d'impact, dossiers de déclaration ou d'autorisation, mesures compensatoires et suivi environnemental
- Le rôle de la DREAL : missions d'inspection, procédures de contrôle, sanctions administratives et pénales en cas de non-conformité

CONTACTEZ NOUS

Du Lundi au Vendredi
de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00
Par téléphone au **05 31 60 07 07**
Par email : serviceclient@formasuite.fr
Responsable Pédagogique : Yannick Lacave

FORMASUITE
12 rue Courbet 82000 Montauban
SIRET : 842 016 594 00017
N° de déclaration d'activité : 76820087382

- Conséquences pratiques d'une non-conformité : impacts sur les délais, les coûts et la responsabilité des acteurs
- Bonnes pratiques pour anticiper les contraintes réglementaires dès la phase de conception et de planification du chantier
- Atelier : identification des risques de non-conformité sur un scénario de chantier et proposition de mesures correctives
- Plan d'action individuel : formalisation des points de vigilance prioritaires et des premières actions à mettre en œuvre dans son contexte professionnel

FIN DE LA FORMATION

- Débrief de la formation avec le formateur pour consolider vos connaissances.

PREREQUIS

Aucun

PUBLIC VISE

Responsables et chargés de chantier, conducteurs de travaux, maîtres d'ouvrage, bureaux d'études et tout professionnel du BTP souhaitant maîtriser les obligations environnementales liées aux réglementations ICPE, IOTA et Loi sur l'eau.

- Formation individuelle ou collective (garantie à partir du premier inscrit)
- Formation assurée au sein de vos locaux ou dans une salle de formation dans la ville de votre choix
- Dates de votre choix sans surcoût
- Entretien téléphonique préalable avec notre formateur afin de personnaliser votre formation
- Inscription à réaliser 15 jours avant le démarrage de la formation
- Horaires : de 9h à 12h00 et de 13h00 à 17h
- Nombre de participants : Groupe de 12 personnes maximum (au delà nous consulter)
- **Formation accessible à toutes personnes porteuses de handicap. Locaux adaptés.**

DUREE

7 heures

PEDAGOGIE

Montée en compétence assurée par l'association d'un contenu théorique et pratique. Etude de cas concrets en rapport avec votre quotidien professionnel.

Suivi de l'exécution :

- Feuilles de présences signées des participants et du formateur par demi-journée
- Attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

Appréciation des résultats :

- Recueil individuel des attentes du stagiaire
- Questionnaire d'auto-évaluation des acquis en début et en fin de formation
- Évaluation continue durant la session
- Remise d'une attestation de fin de formation
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation

CONTACTEZ NOUS

Du Lundi au Vendredi
de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00
Par téléphone au **05 31 60 07 07**
Par email : serviceclient@formasuite.fr
Responsable Pédagogique : Yannick Lacave

FORMASUITE
12 rue Courbet 82000 Montauban
SIRET : 842 016 594 00017
N° de déclaration d'activité : 76820087382

Moyens et supports pédagogiques :

- Evaluation des besoins et du profil du participant
- Apport théorique et séquences pédagogiques regroupées en différents modules
- Cas pratiques
- Questionnaire et exercices
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape
- Retours d'expériences
- Remise d'un support pédagogique
- Echanges interactifs
- Intervention d'un formateur expert dans son domaine

Modalités d'évaluation et de suivi :

- Grille d'évaluation (test de positionnement)
- Entretien téléphonique avec le formateur avant la formation
- Travaux pratiques
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape
- Echange avec le formateur par visioconférence (webinar), téléphone et mail
- Exercices corrigés, études de cas réels, mise en application concrète et utile
- Évaluation pour valider vos acquis en fin de formation

Profil du formateur :

- Chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation.
- Le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.
- Formateur référent : M.Lacave Téléphone : 05 31 60 07 07

Une attestation de formation sera délivrée au stagiaire.